



LABELISATION RÉGIONALE Label AVENIR

Ligue Provence-Alpes-Côte D'Azur

Présentation du dispositif Critères 2024

◇ PRÉAMBULE

La labélisation est une démarche volontaire du club, premier témoin de son engagement envers la formation des jeunes.

Ce label s'adresse aux clubs non labélisés écoles de triathlon pour la saison 2024.

Le label AVENIR mis en place par la Ligue Provence Alpes – Côte – d'Azur de triathlon s'appuie sur des critères indispensables au bon développement d'une école de triathlon. Les items mis en place doivent être acquis ou non acquis. À l'inverse d'une labélisation fédérale il n'y a pas de niveau de points.

◇ DESCRIPTION

Cette labélisation se fait volontairement via un document google forms. Chaque club souhaitant postuler se doit de remplir ce document avant le 14 janvier 2024 à minuit. Pour tout renseignements vous pouvez vous rapprocher du Conseiller Technique de Ligue : asaorin@triathlonprovencealpescoatedazur.com

◇ VALORISATION

À la suite de la validation du label, les clubs bénéficient de soutien sur 3 axes :

- La formation : un crédit formation consommable dans le catalogue des formations fédérales de niveau 1 ou de niveau 2. Ce crédit est d'une valeur de 620€. Le crédit formation est utilisable sur les formations débutant en octobre 2024.
- La formation continue : les éducateurs et entraîneurs peuvent participer au séminaire des entraîneurs mis en place par la ligue Provence Alpes – Côte – d'Azur de triathlon le 11 novembre 2024, dans la limite de 3 éducateurs / entraîneurs par club. L'ensemble des frais d'inscriptions et de restauration seront pris en charge par la LIGUE.
- Technique : un club labélisé Label Avenir et qui participe aux circuit régionaux D3 aura la possibilité d'inscrire 1 athlète supplémentaire (U23) sur les épreuves le permettant. (cf : réglementation des épreuves à label)

◇ CRITÈRES DE LABELISATION

1. Nombre de jeunes : le club doit, au 31 décembre 2023, avoir 5 jeunes licenciés dans les catégories mini-poussins à juniors.

Centre d'Affaire la Valentine
7, montée Commandant de Robien
13011 Marseille
09 51 95 98 64

contact@triathlonprovencealpescoatedazur.com
www.triathlonprovencealpescoatedazur.com

2. Équipe pédagogique : un éducateur doit être licencié au club avec une formation fédérale ou d'état (acquise ou en cours de formation)
3. Accompagnement : le club doit faire la demande à la ligue d'un rendez-vous physique ou visio avec le directeur général ou le conseiller technique de ligue afin d'accompagner le projet de structuration.

Pour tout renseignements complémentaire vous pouvez contacter Arnaud SAORIN , par téléphone au 06.59.16.18.84 ou par mail à asaorin@triathlonprovencealpescotedazur.com